

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 JUILLET 2021

Délibération
n°2021.07.155

**Centre équestre de la
Tourette : attribution
d'une subvention pour
manifestations sportives**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

Secrétaire de Séance : Michel BUISSON

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique ARLOT à Sophie FORT, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Frédéric CROS,

DÉLIBÉRATION
N° 2021.07.155

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

CENTRE EQUESTRE DE LA TOURETTE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR MANIFESTATIONS SPORTIVES

Par délibération n°158 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a confié à l'association « l'Etrier Charentais » à l'issue d'une procédure de délégation de service public (DSP) en application des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la gestion du centre équestre de La Tourette, situé sur le territoire de la commune de La Couronne, par un contrat d'affermage d'une durée de 8 ans à partir du 1^{er} septembre 2012.

Par délibération du 27 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public de gestion du Centre équestre de la Tourette ayant pour objet la prolongation de la durée d'exécution du contrat portant l'échéance à terme au 31/08/2022.

Ce contrat offre la possibilité à l'association de disposer de missions annexes dont celles d'organiser des manifestations sportives équestres et, dans ce cadre, de solliciter des subventions auprès de la communauté d'agglomération.

Par délibération n° 7 du 27 janvier 2016, le conseil communautaire sur la base du budget global des deux manifestations phares FESTI JUMPP et FESTI PRO, a attribué à l'Etrier Charentais une subvention annuelle de 25 000 € et approuvé une convention quinquennale, conduisant jusqu'au terme de la DSP initiale, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020.

Compte tenu de la prolongation du contrat, il convient de prolonger dans le même temps les dispositions inhérentes et ainsi de prolonger la convention de versement de subvention pour les manifestations pour 2021 et 2022. L'inscription des crédits pour 2021 a été prévue au budget pour la somme de 25 000 €. Le montant de la subvention 2022 sera établi ultérieurement, par avenant.

Considérant que ne peuvent pas, prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution à l'Etrier Charentais d'une subvention de **25 000 €** pour l'année 2021, pour l'organisation des manifestations « FESTI JUMPRO et FESTIJUMP CLUB » et d'approuver la convention prévoyant les modalités précisées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 65 – fonction 41491.

**APRES EN AVOIR DELIBEREE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 juillet 2021

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 juillet 2021